



*Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate*

L'Association des brasseurs du Québec (ABQ) réagit aux recommandations sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre

Montréal, le 19 septembre 2019. — **L'Association des brasseurs du Québec réagit aux recommandations sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre en reconnaissant les notions de responsabilité élargie du producteur et en appelant à une approche de partenariat avec le gouvernement du Québec afin de poursuivre les efforts de valorisation du verre.**

Les systèmes de consigne des brasseurs du Québec sont performants et assurent des débouchés de valorisation des contenants de verre postconsommation grâce à un modèle d'économie circulaire ayant fait ses preuves. « Plusieurs partenaires s'impliquent à donner une seconde vie à la matière récupérée évitant ainsi les sites d'enfouissement. Il faut tabler sur cet acquis afin de poursuivre la réflexion », affirme Patrice Léger Bourgoïn, directeur général de l'Association des brasseurs du Québec.

Pour ce faire, l'ABQ invite le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, à reconnaître que les modèles de consigne mis en place par les grands brasseurs doivent être préservés dans leurs structures actuelles afin d'inciter l'industrie à poursuivre ses investissements dans la chaîne logistique assurant une valorisation optimale des contenants de bière en verre postconsommation.

Les membres de l'ABQ sont déterminés à s'assurer de leurs prérogatives à l'égard de la responsabilité élargie du producteur. « Si la loi est claire sur l'obligation qu'ont les producteurs de récupérer les contenants postconsommation qu'ils mettent en marché, il va sans dire que la manière dont cette obligation s'opérationnalise demeure au choix des producteurs. Ce choix, rappelons-le, se fait en fonction de la réalité propre à chaque industrie. Chacune doit être imputable du financement de son système de récupération », précise M. Léger Bourgoïn.

Les membres de l'ABQ sont les seuls producteurs québécois à veiller avec succès à la bonne marche de deux systèmes de consigne de contenants en verre. Ces derniers sont prêts à mettre à profit leur expertise au bénéfice des réflexions subséquentes à propos des solutions à mettre de l'avant pour une meilleure gestion du verre au Québec.

— 30 —

Renseignements : *Monsieur Olivier Cauchon*
Analyste des politiques et des stratégies
ocauchon@brasseurs.qc.ca
514 284-9199, poste 202

Référence dans l'industrie brassicole, l'Association des brasseurs du Québec représente ses membres auprès de divers organismes gouvernementaux, de groupes d'intérêts et des médias. Les trois grands brasseurs membres de l'ABQ – Molson Coors, Labatt et Sleeman – réalisent 90 % des ventes de bière dans la province.